

**Service instructeur**  
Développement Economique  
Enseignement Supérieur et Tourisme

2<sup>ème</sup> Commission - N° 2008/I-2e105

**Service consulté**  
Délégation à l'Action Territorialisée  
Association Départementale du Tourisme  
Direction des Affaires Juridiques

## **BUDGET PRIMITIF 2008**

### **MISE EN PLACE D'UN CONTRAT THEMATIQUE TOURISME EXPERIMENTAL SUR LE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU**

Résumé : *L'expertise touristique menée sur le territoire de vie du Sundgau s'est achevée courant 2007. Afin d'accompagner la mise en œuvre des actions qui en découlent, il est proposé de valider le principe de mise en place d'un contrat thématique tourisme expérimental pour une année sur ce territoire. Les modalités exactes de l'application de ce contrat seront définies et précisées à l'occasion d'une Commission Permanente ultérieure.*

#### **1. Rappel de la démarche prospective d'expertise touristique des territoires haut-rhinois**

Depuis 2004, le Département s'est engagé dans une démarche prospective d'expertise touristique des territoires qui a déjà été réalisée au profit d'une douzaine de Communautés de Communes et SIVOM du Haut-Rhin. Ces dernières visent à réaliser un diagnostic pour dégager des orientations stratégiques en vue de favoriser le développement des territoires concernés.

La démarche a été mise en œuvre par le Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité au sein de la Délégation à l'Action Territorialisée, avec la collaboration du Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme et en partenariat avec l'Association Départementale du Tourisme.

Ce projet d'accompagnement des territoires s'inscrit également dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs adopté par le Département en 2005 et qui se poursuit jusqu'en 2009.

## 2. Démarche sur le territoire de vie du Sundgau

Une expertise touristique a été initiée en 2006 sur les huit Communautés de Communes formant le territoire de vie du Sundgau, à savoir :

- CC de la Porte d'Alsace
- CC d'Altkirch
- CC de la Vallée de la Largue
- CC du Canton de Hirsingue
- CC du Jura Alsacien
- CC Ill et Gersbach
- CC de la Vallée de Hundsbach
- CC du Secteur d'Illfurth

### **L'expertise touristique**

La maîtrise d'œuvre de l'étude a été confiée à un cabinet-conseil extérieur, la société SOMIVAL de CLERMONT-FERRAND, spécialisée dans l'aménagement et le développement des territoires.

Un Comité de Pilotage a été créé afin de suivre et valider chaque étape de la démarche et enrichir les propositions du cabinet d'expertise. Ce Comité est composé des quatre conseillers généraux territorialement concernés, d'élus locaux, d'agents de développement, de présidents et animateurs d'office de tourisme, de représentants de chambres consulaires et de professionnels du tourisme.

L'étude s'est déroulée en 2 étapes :

- Etape 1 : Diagnostic stratégique, définition des axes de développement et validation des objectifs opérationnels

La réalisation de ce diagnostic s'est largement appuyée sur les contributions des acteurs locaux, notamment au travers d'un forum et d'une table ronde rassemblant largement les élus, techniciens et socioprofessionnels du tourisme, et des entretiens téléphoniques et sur site avec diverses personnalités. On peut souligner la très forte mobilisation des acteurs à ce niveau-là.

Trois axes stratégiques de développement touristique ont été définis :

- 1) développer une image et un positionnement touristique pour communiquer et vendre le territoire,
- 2) développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles ciblées,
- 3) conforter les acteurs et le système touristique local, en lien avec l'ADT.

- Etape 2 : Elaboration d'un programme d'actions et rédaction du contenu de 14 fiches actions, sur la base des éléments définis à l'étape précédente

*Ces 14 actions sont détaillées dans le tableau figurant en annexe 1 (tableau informatif qui n'engage pas le Département).*

L'expertise s'est achevée en juillet 2007 par la présentation des conclusions au Comité de Pilotage et à l'ensemble des communautés de communes concernées.

Selon une première évaluation le coût de mise en œuvre des actions peut être estimé à 328 000 € pour la première année. Certaines actions nécessitent la réalisation d'études initiales alors que d'autres doivent encore être précisées avec les acteurs locaux.

Il apparaît d'ores et déjà que très peu des actions proposées s'inscrivent dans les lignes de financement classiques du Département.

## **Proposition de participation départementale pour la suite de la démarche entreprise**

**Au vu de l'avancement des réflexions sur ce territoire et afin d'accompagner la structuration et le développement touristique du territoire de vie du Sundgau, il est proposé de mettre en place un contrat thématique tourisme expérimental sur ce territoire, sur une durée d'une année.**

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique de territorialisation adoptée par le Conseil Général lors de sa Séance Plénière du 29 juin 2007.

En effet, à l'instar de la politique territoriale qui fait prévaloir les besoins des territoires, le contrat thématique tourisme s'appuie sur la volonté des acteurs locaux ainsi que sur des actions touristiques identifiées comme stratégiques au sein du territoire pour développer un axe structurant en matière d'économie touristique.

Les principales modalités de ce contrat thématique tourisme pourraient être les suivantes :

### Durée du contrat :

Le contrat thématique est conclu à titre expérimental pour une durée d'une année.

Il est proposé qu'un bilan de ce contrat soit fait au bout de l'année d'expérimentation. Au vu de ce bilan, le contrat pourra éventuellement être reconduit sur les années ultérieures.

L'expérience issue de cette démarche expérimentale pourrait ensuite être étendue dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la territorialisation de la politique tourisme départementale, dont l'objectif serait de faire émerger des territoires touristiques pertinents, fédérés autour d'une filière ou d'une thématique commune.

### Actions à soutenir :

Un travail de concertation est actuellement en cours avec le Comité de Pilotage, ainsi qu'avec l'intégralité des communautés de communes concernées, pour définir les actions. Ce travail est mené en partenariat étroit avec l'Association Départementale du Tourisme.

Pour ce qui concerne la première année du contrat expérimental, des actions relatives :

- à une étude d'image pour définir notamment le message, la signature et la charte graphique du territoire,
- au développement et à l'amélioration de routes thématiques touristiques, dont la valorisation des circuits vélos
- à la définition et à la faisabilité d'un office de tourisme de pôle,

seront élaborées en cohérence avec les trois axes du contrat thématique cités plus haut.

Seules les opérations structurantes pour le territoire, s'inscrivant dans les axes prioritaires du contrat thématique pourront faire l'objet d'un soutien au titre du futur contrat thématique. Sont donc exclues toutes les actions relevant du fonctionnement classique et courant des structures communales ou intercommunales, offices, associations, et habituellement réalisées sur le territoire.

Les territoires peuvent émerger au guide des aides pour des actions de nature touristique ne s'inscrivant pas dans les priorités retenues dans le contrat thématique.

Maîtres d'ouvrages éligibles :

Les maîtres d'ouvrages de ces opérations peuvent être les suivants : Pays du Sundgau, Communautés de Communes, Communes, Offices de Tourisme, Associations, entreprises privées (hôteliers, restaurateurs...) pour ce dernier cas l'aide apportée par le Département devra être faite dans le respect de la réglementation des aides économiques.

Taux d'intervention départementale :

Il vous est proposé que le Département apporte un soutien financier maximum de 50% du coût HT des dépenses engagées pour la réalisation des actions relevant du contrat thématique.

Enveloppe octroyée :

Le montant définitif de l'enveloppe qui sera octroyé par le Département pour la mise en œuvre de ce contrat sera précisé lors du rapport qui sera soumis ultérieurement à une Commission Permanente. Toutefois, pour l'heure, il est proposé de provisionner un montant de 60 000 € pour cette contractualisation expérimentale dans le cadre du Budget Primitif 2008 en faveur du tourisme (ces crédits font l'objet d'un rapport distinct présenté au Budget Primitif 2008 à la présente Séance Plénière).

La convention et ses modalités d'application seront définies et précisées à l'occasion d'une Commission Permanente ultérieure.

**En conclusion, je vous propose :**

- de valider le principe de mise en place d'un contrat thématique tourisme expérimental sur le territoire de vie du Sundgau ;
- d'approuver les modalités du contrat thématique pour le territoire de vie du Sundgau
- de donner délégation à la Commission Permanente pour :
  - définir et arrêter le montant précis de la participation départementale à ce contrat ;
  - approuver la convention et ses modalités d'application, ainsi que son suivi.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Axes	Objectifs Opérationnels	Plan d'actions	
		n° fiche	Titre
1- Développer une image et un positionnement touristique communiquer et vendre	<b>Objectif 1</b> Valoriser l'image et améliorer la promotion du territoire	1	Etude d'image (signature, charte graphique, message)
	<b>Objectif 2</b> Améliorer la production et la mise en marché	2	Plan de communication touristique dont e.tourisme
	<b>Objectif 3</b> Améliorer l'offre d'hébergement	3	Soutien au montage de produits et assistance à la commercialisation
2- Développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles cibles		4	Assistance et accompagnement technique à la requalification, modernisation et création d'hébergement de type : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Hôtelier</li> <li>■ Hôtellerie de plein air</li> <li>■ Par résidentiel de loisirs (PRL)</li> <li>■ Gîte de groupe et/ou d'étape</li> </ul> en tenant compte des projets existants
		5	Création d'un schéma d'Aires d'Accueil des Camping Cars (AACC)
		6	Développement des routes thématiques touristiques (existantes et/ou à créer)  Randonnée : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Cyclable : - Eurovélo 6</li> <li>- "Sundgau, paradis du vélos"</li> <li>■ Pédestre : - PIPR à l'échelle du Pays</li> <li>- Chemin historique et culturel transfrontalier</li> <li>■ Equestre : - Cheval et roulotte</li> <li>■ Thématique :  - route des "Lieux Mythiques"  - route des métiers  - route de l'eau : étangs et moulins (à partir du moulin bas de Walheim)  - route du Goût : <i>carpe frite et autres produits du terroir</i>  <i>("de fermes en fermes") : se servir de la gastronomie traditionnelle comme levier de valorisation du patrimoine</i>  <i>(ex : démarche Gastra-InterregIII)</i>  - route des traditions et légendes  - route des villages</li> </ul>

Axes	Objectifs Opérationnels	Plan d'actions	
		n° fiche	Titre
2- Développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles cibles	<b>Objectif 5</b> Créer de l'équipement structurant ("fixateur d'image et aspirateur de flux")	7	Réflexion sur la création d'un centre de tourisme "eaux, légendes et forêts du Sundgau" ✓ fonction équipement de loisirs ✓ fonction culturelle et d'interprétation ✓ fonction événementielle ✓ fonction accueil avec nécessité de prise en compte, articulation et synergie avec : ♦ le projet de pôle touristique à Mooslargue ♦ le projet touristique du plan d'eau (PE) de Courtavon ♦ le schéma "piscines" du Sundgau ♦ la réflexion à mener sur la création d'une salle multifonctions (culture/sports/loisirs) ♦ la réflexion en cours sur la création d'un pôle tourisme d'affaires à Altkirch (conférence/auditorium) ♦ la Maison de la Nature existante ♦ l'événementiel "la Forêt Enchantée" ♦ site nordique de Winkel
		8	Conforter la politique d'animation et de mise en place d'événementiels ■ développer et faire rayonner le concept "forêt enchantée" ■ appuyer les initiatives : - festival - film documentaire - fête médiévale - "Philomé ou l'arbre de vie" - Crescendo - Compétitions sportives (marathons, équitation, golf, marches) ■ Réfléchir à capitaliser sur St Morand du Sundgau ("percée" alsacienne ?)
	9	Mise en place d'un Plan de signalétique touristique : RIS ; entrées de pays ; jalonnement ; bornes d'informations interactives	
	10	Mise en place d'une démarche type "charte d'accueil partagée".	

		Plan d'actions	
Axes	Objectifs Opérationnels	n° fiche	Titre
3- Conforter les acteurs et le système touristique local, en lien avec l'ADT	<b>Objectif 8</b> Améliorer l'organisation du tourisme, la professionnalisation et l'animation / coordination des acteurs	11	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en place un Schéma Local d'Organisation Touristique (SLOT) du Sundgau, à partir d'un OT de pôle / maison du Sundgau et de relais sur le territoire</li> <li>■ Appuyer la stratégie d'alliance et d'ouverture par des partenariats (conventions) avec OT de Mulhouse, Bâle, Saint-Louis,...</li> <li>■ Mettre en place la carte d'hôtes.</li> </ul>
		12	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcer l'ingénierie du Pays, à travers la fonction "développement touristique " (cette personne pourrait être le directeur de l'OT de pôle)</li> </ul>
		13	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en place un Plan Formation - Action - Qualification</li> </ul>
4- Garantir l'appropriation locale du "fait touristique" en développant la bonne gouvernance et la culture touristique	<b>Objectif 9</b> "Faire et faire savoir"	14	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en place un Conseil Consultatif de développement Touristique du Sundgau (commission tourisme du Pays élargie ?) et un dispositif de communication interne.</li> </ul>